

A07

ENTRETIEN DES OUVRAGES (ponts, ouvrages hydrauliques...)

Espèces visées

Vison d'Europe*(1356*), Loutre d'Europe (1355)

Grand Rhinolophe (1304), Petit Rhinolophe (1305), Grand Murin (3124), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310)



Enjeux :

Rétablir la transparence des ouvrages (ponts) pour les déplacements et rétablir les fonctions de site de reproduction, d'abri ou d'hivernage pour les chauves-souris

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

✓ Entretien d'ouvrages :

1. Consulter la structure animatrice du site Natura 2000 lors des petits travaux de réaménagement d'ouvrages hydrauliques non soumis à autorisation administrative, afin de garantir la libre circulation du vison d'Europe et de la loutre le long des cours d'eau et zones humides traversés par des infrastructures de transport.

Point de contrôle : vérification de la consultation de la structure animatrice lors des petits travaux d'aménagement.

2. Prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000 lors de travaux sur les ouvrages de franchissements (sur ouvrages existants ou ouvrages neufs) pour une visite préalable du pont afin de prendre en compte la préservation des colonies de chauves-souris.

Point de contrôle : visite de la structure animatrice lors de travaux sur les ouvrages de franchissement.

✓ Cas des ouvrages neufs :

3. Intégrer dans les projets d'ouvrages d'art d'infrastructures nouvelles, les travaux de réfection et de mise au gabarit d'ouvrages existants, les équipements nécessaires à la libre circulation du vison d'Europe et de la loutre le long des cours d'eau et zones humides traversés par les infrastructures de transport.

Point de contrôle : contrôle de la prise en compte dans les projets de la présence du vison d'Europe et de la loutre et la prévision des équipements assurant la libre circulation de ces deux espèces.

4. Préférer des ouvrages favorables : corniche libre avec disjointement, aménagements spécifiques type « sandwich » de pierre aux ouvrages défavorables : corniches métalliques, ponts en métal, buses, corniches obturées par injection.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de nouveaux ouvrages défavorables sur le site : corniches métalliques, ponts en métal, buses, corniches obturées par injection.

RECOMMANDATIONS :

1. Participer à un suivi régulier de la mortalité du Vison d'Europe sur le réseau routier : informer la structure animatrice des mortalités par collision sur le réseau routier
2. Suivre les conseils de l'expert pour la réalisation des travaux : date de travaux, évacuation des chauves-souris, utilisation de nichoirs temporaires à proximité du chantier...
3. Eviter les travaux lors des périodes de mise bas des chauves-souris : de mi-mai à mi-août
4. Lors de la réfection de joints, laisser 1 à 2 disjointements libres par voûte. Une loge longue de 15 cm, large de 2 à 3 cm et profonde de 15 suffit à abriter une colonie de chauves-souris